

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

**Arrêté n° 032** portant classement au titre des monuments historiques du tableau  
« *Sacrifice à Vesta* », conservé dans l'église Saint-Martin de Grosrouvre (Yvelines)

---

**Le ministre de la culture et de la communication,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2002 portant inscription au titre des monuments historiques de l'objet mobilier désigné ci-après ;

Vu les avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 10 septembre 2002 et du 26 février 2009 ;

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 16 décembre 2010 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Grosrouvre (Yvelines), en date du 2 mars 2009, portant adhésion au classement de la commune propriétaire ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public,

arrête :

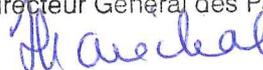
**Article 1<sup>er</sup>** : Est classé au titre des monuments historiques le tableau « *Sacrifice à Vesta* », huile sur toile, XVIII<sup>e</sup> siècle, atelier de Sebastiano Ricci, dimensions sans le cadre : hauteur, environ 150 cm ; largeur, environ 200 cm, conservé dans l'église Saint-Martin de Grosrouvre (Yvelines) et appartenant à la commune.

**Article 2** : Le présent arrêté se substitue, en ce qui concerne l'objet mobilier classé, à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 2 décembre 2002 susvisé.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié au préfet, au maire de la commune propriétaire et au clergé affectataire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 16 AVR. 2012

Le Chef du Service du Patrimoine  
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines



Isabelle MARÉCHAL